

Conseil municipal de Saint-Riquier es Plains

Séance du 28 juillet 2015

1) CCCA – Téléphonie Mobile

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre va prochainement ouvrir à la concurrence la fourniture de forfaits et de terminaux mobiles. En raison de la complexité du montage et de la passation de marchés publics ou accords-cadres relatifs à ce domaine, la CCCA propose aux communes membres qui le souhaitent, dans le cadre de la mutualisation, d'adhérer au groupement de commandes. Le conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commande susdit et autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCCA.

2) CCCA – Instruction des autorisations d'urbanisme – Création d'un service instructeur commun

Depuis le 1^{er} juillet 2015 l'Etat (DDTM) n'instruit plus les dossiers d'urbanisme de la commune. La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a créé un service instructeur commun dans ce domaine. Le conseil municipal accepte d'adhérer au service d'urbanisme de la CCCA et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion

3) CCCA – Renouvellement de la convention d'occupation des locaux communaux pour les activités TAP

Les activités TAP vont être reconduites à la rentrée de septembre dans les locaux des écoles. Afin de permettre la continuité des activités, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation des locaux avec la CCCA et les documents annexes.

4) Prime départ à la retraite

Le conseil municipal accepte de verser aux employés communaux fonctionnaires une prime de départ à la retraite qui sera fonction du nombre d'années d'ancienneté dans la fonction publique territoriale.